

MAIRIE
de La Suze-sur-Sarthe
Arrêté 2022-215

DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 01/06/2022 et complétée le 27/06/2022

N° DP 072 346 22 Z0036

Par :	SCI LEVEAU
Représentée par :	Monsieur LEVEAU Guillaume
Demeurant à :	6 La Maison Lureau 37510 VILLANDRY
Sur un terrain sis à :	8 rue de l'Arche 72210 LA SUZE SUR SARTHE
Cadastré :	346 AD 24
Nature des Travaux :	Pose de fenêtres de toît

Destination : Habitation

Le Maire de la Commune de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la déclaration préalable présentée le 01/06/2022 par la SCI LEVEAU, représentée par Monsieur LEVEAU Guillaume,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/11/2007, modifié,

Vu les pièces complémentaires reçues le 27/06/2022,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Les travaux décrits dans la demande susvisée PEUVENT ÊTRE ENTREPRIS.

La Suze-sur-Sarthe, le 4 juillet 2022

L'adjoint au Maire,



Pascal BRETON

Date d'affichage du dépôt :

Transmis à la Préfecture le :

Notifié au pétitionnaire le :

OBSERVATION :

La mise en œuvre des travaux devra strictement se conformer au projet autorisé par le présent arrêté. Toute modification souhaitée, avant le début des travaux ou en cours de chantier, devra faire faire l'objet d'une nouvelle demande préalable.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.